

Consultation publique
**Projet de décret relatif à la modification du code de l'environnement de la nomenclature
des ICPE s'agissant des élevages bovins**
Position de FNE Pays de la Loire – 8 juillet 2016

France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération régionale d'associations de protection de l'environnement d'une région marquée par une forte concentration d'élevages, concentration qui ne fait que se renforcer.

Le projet de décret soumis à consultation publique vise à modifier la nomenclature des ICPE afin de relever – une nouvelle fois – le seuil de soumission de certains élevages au régime de l'autorisation. En l'occurrence, il s'agit des élevages de veaux de boucherie et bovins (pour lesquels est créé le régime de l'enregistrement) et des élevages de vaches laitières.

La question de l'amélioration de la compétitivité des élevages français est un mauvais prétexte trouvé pour effectuer ce nouveau recul du cadre réglementaire applicable aux élevages. C'est aux causes réelles de la crise agricole actuelle qu'il convient de s'attaquer (productions privilégiant la quantité à la qualité, dépendance aux intrants chimiques, pressions sur les prix de la part des circuits de distribution classiques...) et non aux conditions environnementales d'exercice de ces activités. En choisissant par manque de courage de désigner une nouvelle fois la réglementation environnementale comme le bouc-émissaire de la crise agricole, les pouvoirs publics ne vont faire qu'accroître celle-ci en poussant au renforcement du modèle intensif actuel.

Loin de favoriser la sécurité juridique des autorisations accordées aux exploitants agricoles, cette « soi-disante » simplification va à l'inverse exposer ceux-ci à des risques juridiques accrus dans la mesure où l'absence de soumission automatique à étude d'impact va les conduire à étudier de façon beaucoup moins fine l'insertion environnementale de leurs projets – au risque de se voir reprocher à raison l'absence de respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

Au vu de l'irrespect des objectifs assignés à la France par la directive-cadre sur l'eau s'agissant de l'atteinte du bon état écologique des eaux et des reproches répétés de la Commission européenne s'agissant de la mise en œuvre de la directive Nitrates, ce nouveau recul de la réglementation va à contre-courant des orientations qui devraient être adoptées d'urgence en la matière.

FNE Pays de la Loire est fermement opposée à l'adoption de ce décret.

Jean-Christophe GAVALLET
Président de FNE Pays de la Loire

